

PROGRAMME D'ÉDUCATION INTERMÉDIAIRE

Les politiques du PEI

Jeanne-Mance

2025-2026



TABLE DES MATIÈRES

Préambule	2
Mission, enjeux, orientations et objectifs de Jeanne-Mance	3
Politique d'évaluation	4
Politique d'inclusion et des besoins éducationnels	15
Politique d'intégrité intellectuelle	19
Politique linguistique	24
Politique d'admission	28
Bibliographie	30

PRÉAMBULE : POURQUOI LE PEI?

Les politiques du PEI permettent de définir les orientations et les pratiques en termes d'évaluation, d'inclusion, d'intégrité et linguistique. Elles répondent aux questionnements des élèves et des parents, elles reflètent la réalité des pratiques de l'école et visent, en plus de se conformer aux exigences du Programme de formation de l'école québécoise du MEQ, à s'assurer que les élèves inscrits au PEI respectent les conditions du programme de l'IB. Par conséquent, à la fin d'un parcours secondaire réussi, les élèves obtiendront une double diplomation, soit le Diplôme d'études secondaires (DES), émis par le MEQ, ainsi que le Diplôme d'éducation secondaire internationale (DÉSI).

Le Programme d'éducation intermédiaire (PEI) du Baccalauréat International® (IB) met l'accent sur le défi intellectuel. Il encourage les élèves âgés de 11 à 16 ans à établir des liens concrets entre leurs études et le monde réel, préparant ainsi leur réussite dans leurs études ultérieures et dans leur vie future.

Déclaration de mission de l'IB

Le Baccalauréat International a pour but de développer chez les jeunes la curiosité intellectuelle, les connaissances et la sensibilité nécessaires pour contribuer à bâtir un monde meilleur et plus paisible, dans un esprit d'entente mutuelle et de respect interculturel.

À cette fin, l'IB collabore avec des établissements scolaires, des gouvernements et des organisations internationales pour mettre au point des programmes d'éducation internationale stimulants et des méthodes d'évaluation rigoureuses.

Ces programmes encouragent les élèves de tout pays à apprendre activement tout au long de leur vie, à être empreints de compassion, et à comprendre que les autres, en étant différents, puissent aussi être dans le vrai.

Mission, enjeux, orientations et objectifs de Jeanne-Mance

Jeanne-Mance veille à la promotion et à la valorisation de l'éducation publique et contribue, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, économique et culturel de son quartier.

L'école Jeanne-Mance définit, dans son projet éducatif, les orientations, les objectifs et les cibles à atteindre en vue de soutenir la réussite éducative de ses élèves.

Enjeu : La diplomation et la qualification des élèves;

Orientation : Diminuer le nombre d'élèves qui sortent de l'école sans qualification ou diplôme;

Objectif : Diminuer le taux de sorties sans diplôme ou qualification au 2^e cycle du secondaire d'ici le 30 juin 2027.

Enjeu : La réussite des élèves en français;

Orientation : Rehausser le niveau de compétence des élèves en littératie;

Objectif : Augmenter le pourcentage d'élèves sans risque (résultat disciplinaire se situant entre 70 % et 100%) en 5^e secondaire en français, langue d'enseignement d'ici le 30 juin 2027.

Enjeu : La réussite des élèves en mathématique;

Orientation : Accroître le niveau de compétence des élèves en numératie;

Objectif : Accroître le taux de réussite en mathématique CST 4^e secondaire d'ici le 30 juin 2027.

POLITIQUE D'ÉVALUATION

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

L'évaluation est une partie intégrante de l'enseignement et de l'apprentissage. Au PEI, elle est critériée, ce qui permet à l'élève de procéder à l'analyse de son apprentissage et de reconnaître les éléments à améliorer. Chaque matière est définie par quatre critères d'évaluation qui font l'objet d'au moins deux jugements durant l'année scolaire.

Exigences locales et principes d'évaluation de l'IB

Chaque matière est évaluée selon des compétences à développer en lien avec les différents programmes d'enseignement du MEQ.

Par exemple, en français, il est obligatoire d'évaluer les trois compétences suivantes:

Compétence 1 – lire et apprécier des textes variés;

Compétence 2 – écrire des textes variés;

Compétence 3 – communiquer oralement selon des modalités variées.

Les résultats quant à ces compétences forment la note officielle de l'élève au **bulletin** et sont exprimés sous forme de pourcentage. Chaque matière est aussi évaluée selon des critères propres au PEI. Par exemple, en français, on retrouve quatre critères selon le volet *Langue et littérature* :

Critère A: analyse;

Critère B: organisation;

Critère C: production de texte;

Critère D: utilisation de la langue.

Principes d'évaluation dans le cadre du PEI

- Les enseignants élaborent des **tâches rigoureuses et authentiques** faisant appel à toute une gamme de stratégies d'évaluation;
- Les enseignants évaluent les **objectifs spécifiques** prescrits pour chaque groupe de matières à l'aide des **critères d'évaluation** qui y sont assignés;
- Ils utilisent des **descripteurs** leur permettant d'identifier le niveau de chaque élève;
- L'évaluation dans le cadre du PEI tient compte autant du **processus d'apprentissage** que des résultats de l'apprentissage;
- L'évaluation est **continue** et vise à améliorer l'apprentissage des élèves ;
- L'évaluation doit tenir compte de **l'inclusion** et des besoins spéciaux;
- Les **critères d'évaluation** et les **mots-consignes** sont partagés et enseignés aux élèves avant l'évaluation.

Critères d'évaluation du PEI de toutes les matières

	A	B	C	D
Langue et littérature - Français	Analyse	Organisation	Production de texte	Utilisation de la langue
Acquisition de langues - Anglais ou Espagnol	Compréhension de texte oral et visuel	Compréhension de texte écrit et visuel	Communication	Utilisation de la langue
Individus et sociétés - Histoire, Géographie, Éducation financière, Monde contemporain, ÉCR	Connaissances et compréhension	Recherche	Communication	Pensée critique
Sciences - Science et technologie, ATS, Chimie, Physique.	Connaissances et compréhension	Recherche et élaboration	Traitement et évaluation	Réflexion sur les répercussions de la science
Mathématiques - CST, SN	Connaissances et compréhension	Recherche de modèles	Communication	Application des mathématiques dans des contextes de la vie réelle
Arts - Arts plastiques et musique	Recherche	Développement	Création ou exécution	Évaluation
Éducation physique et à la santé	Connaissances et compréhension	Planification de la performance	Application et exécution	Réflexion et amélioration de la performance
Design	Recherche et analyse	Développement des idées	Création de la solution	Évaluation
Projet personnel	Planification	Application des compétences	Réflexion	
Interdisciplinaire	Évaluation	Synthèse	Réflexion	

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Les objectifs spécifiques des groupes de matières correspondent aux critères d'évaluation;
- Chaque critère comporte huit niveaux possibles (1-8) répartis en quatre bandes qui représentent généralement un travail limité (1-2), convenable (3-4), considérable (5-6) et excellent (7-8);
- Chaque bande possède un descripteur qui lui est propre;
- Les enseignants s'appuient sur ces descripteurs pour décider du niveau qui correspond le mieux aux progrès et aux résultats des élèves;
- Les enseignants consignent le bulletin PEI à l'aide d'un jugement global porté sur un minimum de 2 séquences d'enseignement différentes ;
- Les évaluations sont diversifiées et démontrent une progression de l'élève.

L'ÉVALUATION PRÉCONISÉE AU PEI

- **L'évaluation diagnostique** est le fait d'identifier et de repérer les points faibles, les points forts, les acquis et les difficultés des élèves en relation avec les nouvelles connaissances à acquérir;
- **La différenciation pédagogique** permet d'ajuster les interventions aux capacités, aux besoins et aux champs d'intérêt diversifiés d'élèves d'âges, d'origines, d'aptitudes et de savoir-faire hétérogènes, leur permettant ainsi de progresser de façon optimale dans le développement des compétences visées par le programme;
- **L'évaluation formative** aide les élèves à progresser dans leurs apprentissages par la rétroaction, donc un retour d'information pour les encourager à développer leur pensée critique et leurs compétences. L'évaluation est conçue dans l'objectif d'apprécier et d'améliorer l'apprentissage des élèves. La rétroaction est importante dans le processus d'évaluation (elle peut prendre différentes formes : verbale, écrite, par les pairs, etc.);

- **L'évaluation sommative** rend compte du niveau de développement des compétences et du niveau de compréhension de l'élève. Elle est objective, tous les jugements sont fondés sur des éléments concrets du travail de l'élève. Elle est planifiée et structurée par les plans d'unité de travail des enseignants. L'enseignant utilise son jugement afin d'attribuer une note critériée finale selon le principe du « *best fit* » (*meilleur ajustement*), c'est-à-dire de la note la plus représentative des travaux de l'élève. Advenant le cas où un élève ne remplit pas les exigences en termes de réussite ou ne se soumet pas aux évaluations, l'équipe du PEI et la direction responsable du programme procèdent à un suivi et à l'analyse du dossier de cet élève;
- **Les tests de connaissances, les exercices de routine et la remise de travaux dans les délais** comptent pour un maximum de 5% de la note d'une étape.

UTILISATION DE L'IA :

- Les travaux créés à l'aide d'outils d'IA doivent inclure une réflexion personnelle des élèves sur leur processus et les limites de l'outil utilisé.
- Les enseignants pourront intégrer des évaluations qui analysent la capacité des élèves à interagir avec des technologies émergentes, comme l'IA, tout en respectant les critères d'évaluation du PEI.

NORMALISATION INTERNE

Afin de comprendre et d'appliquer les critères d'évaluation et les différents niveaux de la même façon, les enseignants se concertent et échangent sur leur interprétation des critères et ajustent celle-ci jusqu'à ce qu'il y ait une certaine uniformité dans l'évaluation.

BULLETIN PEI

Le bulletin d'un élève du PEI est différent de celui d'un élève du secteur régulier. Il se peut que l'élève ait été évalué une seule fois en histoire et une seule fois géographie. Ceci satisfait aux exigences du PEI, car histoire et géographie font partie du même groupe de matières. Le bulletin PEI doit être montré aux parents chaque année avec les critères d'évaluation IB qui sont exprimés selon une échelle de descripteurs allant de 0 à 8.

LE JUGEMENT PROFESSIONNEL

Quand l'enseignant porte un jugement, c'est pour prendre une décision ou planifier une action en lien avec les apprentissages réalisés par les élèves. Ce jugement est porté sur le niveau d'atteinte des objectifs en utilisant des grilles d'évaluation contenant les descriptifs pour chacun des aspects du critère.

DIPLOMATION

Pour obtenir l'APPÉSI (Attestation de participation au programme d'éducation secondaire internationale) :

L'élève qui n'est pas admissible au DÉSI (à cause d'un échec au **cours d'espagnol** ou parce que le cours n'a été suivi qu'une seule année) mais qui respecte les exigences déterminées par la SÉBIQ à cet égard, peut recevoir l'APPÉSI.

EXIGENCE DU DÉSI

Pour obtenir le DÉSI (Diplôme d'étude secondaire internationale)

1. L'élève a reçu le Diplôme d'études secondaires (DES) du MEQ ;
2. L'élève a réussi le **projet personnel** ;
3. L'élève a satisfait à l'exigence du volet **Service-action** ;
4. L'élève a suivi les **cours** requis par l'IB dans les matières représentant le PEI.

Langue maternelle : le programme de langue maternelle de 5^e secondaire et les contenus d'enrichissement culturel demandés par la SÉBIQ ;

Langue seconde : le programme de langue seconde de 5^e secondaire et les contenus d'enrichissement culturel demandés par la SÉBIQ ;

Individus et société : le cours Monde contemporain et le cours d'Éducation financière ;

Mathématiques : l'une des séquences suivantes : CST ou SN de 4^e ou de 5^e secondaire ;

Sciences : un cours de sciences de 5^e secondaire de 4 unités ;

Service action : au moins la dernière année du secondaire (le SRAM utilise le code cours du projet personnel, donc tous les élèves inscrits au PP ont la bonification) ;

Langue tierce : le programme de 2^e année du 2^e cycle (4^e secondaire) du MEQ en espagnol (la dernière année peut être suffisante seulement si la langue tierce a été complétée à la suite d'une demande de dérogation avec preuve que la langue tierce a été étudiée à l'extérieur de l'école).

Remarques : À la fin de la 5^e secondaire, **l'élève en échec**, dans une ou plus de deux matières obligatoires pour l'obtention du DÉSI, dispose d'une année supplémentaire pour remédier à la situation et obtenir le Diplôme. Toutefois, l'élève ne peut bénéficier de ce délai pour le service-action.

EXIGENCES DE L'APPÉSI

1. L'élève a reçu le Diplôme d'études secondaires (DES) du MEQ ;
2. L'élève a réussi le **projet personnel** ;
3. L'élève a satisfait à l'exigence du volet **Service-action** ;
4. L'élève a suivi les **cours** requis par l'IB dans les matières représentant le PEI, à l'exception du cours d'espagnol (l'élève n'a pas 100 heures d'enseignement).

Langue maternelle : le programme de langue maternelle de 5^e secondaire et les contenus d'enrichissement culturel demandés par la SÉBIQ ;

Langue seconde : le programme de langue seconde de 5^e secondaire et les contenus d'enrichissement culturel demandés par la SÉBIQ ;

Individus et société : le cours Monde Contemporain et le cours d'Éducation financière;

Mathématiques : l'une des séquences suivantes : CST ou SN de 4^e ou de 5^e secondaire ;

Sciences : un cours de sciences de 5^e secondaire de 4 unités ;

Le SRAM (Service régional d'admission du Montréal métropolitain) applique une pondération de 2% aux élèves qui ont satisfait les exigences de la SÉBIQ en matière **d'enrichissement culturel** (anglais, français, espagnol) et du **projet personnel**. Un élève qui aurait 84% de moyenne serait augmenter à 86%.

Le SRACQ (Service régional d'admission au collégial de Québec) effectue une bonification de la cote finale des élèves selon le nombre d'unités réussies ou en voie de réussite de l'élève.

Les établissements qui prévoient décerner le DÉSI à leurs élèves inscrits au PEI peuvent accorder **16 unités supplémentaires**.

Exigences :

4^e secondaire :

Enrichissement culturel français : 2 unités ;

Enrichissement culturel anglais : 2 unités ;

5^e secondaire :

Enrichissement culturel français : 2 unités ;

Enrichissement culturel anglais : 2 unités ;

Projet personnel : 4 unités ;

Espagnol : 4 unités (l'élève doit maîtriser les compétences terminales de la 2^e année du 2^e cycle (4^e secondaire) de ce programme. Un minimum de 100 heures d'enseignement sont requises).

Une bonification est accordée également selon chaque tranche d'unités acquises. Le candidat qui réussit 72 unités reçoit une bonification de 6% alors qu'un candidat qui en réussit 92 en reçoit 16%.

Unités	Bonification
92 unités et plus:	16% bonus
89-91 unités :	15% bonus
87-88 unités :	14% bonus
85-86 unités :	13% bonus
83-84 unités :	12% bonus
81-82 unités :	11% bonus
79-80 unités :	10% bonus
77-78 unités :	9% bonus
75-76 unités :	8% bonus

Unités	Bonification
74 unités :	7% bonus
72-73 unités :	6% bonus
70-71 unités :	5% bonus
68-69 unités :	4% bonus
66-67 unités :	3% bonus
64-65 unités :	2% bonus
62-63 unités :	1% bonus
54-61 unités :	neutre

PASSAGE D'UNE ANNÉE À L'AUTRE AU PEI

Afin de maintenir sa place et de poursuivre au **PEI**, l'élève doit nécessairement respecter certaines exigences:

- La réussite dans **toutes les matières** au bulletin final, sauf exception (**une étude de cas** en concertation avec les enseignants de l'élève et la direction pourrait permettre la promotion au niveau supérieur malgré certaines difficultés);
- L'engagement au niveau **du service action** à tous les niveaux;
- Les **frais d'inscription** au PEI sont payés chaque année, à moins d'une entente avant le début de l'année scolaire suivante;
- **L'adhésion aux valeurs** et aux exigences propres du PEI par ses **attitudes**, ses intérêts pour le programme, son engagement dans ses apprentissages, l'ouverture d'esprit, la collaboration, les respects d'autrui à l'intérieur et à l'extérieur des classes, etc. Si un élève ne manifeste pas l'un ou plusieurs des attentes face aux **valeurs du PEI**, les enseignants.es, les coordonnateurs et la direction du PEI font un suivi auprès de l'élève et de ses parents afin de le ou la soutenir dans l'apprentissage des attitudes essentielles à développer pour assurer sa réussite et pour maintenir sa place dans le programme.

DROITS ET RESPONSABILITÉS

ÉLÈVES

Les droits et les responsabilités des élèves se retrouvent dans le code de vie de l'école secondaire Jeanne-Mance. L'élève doit être plus que jamais reconnu comme l'acteur central de sa réussite et être partie prenante des actions éducatives qui le concernent. En ce sens, son engagement personnel sur le plan des apprentissages et sa capacité à démontrer des attitudes positives sont des éléments essentiels à sa réussite. Pour maintenir son engagement, l'élève aura besoin du soutien de ses parents et de celui de ses enseignantes et enseignants et parfois de celui de membres de la communauté. L'élève qui éprouve des difficultés de toutes sortes devra être « accompagné » tout au long de son parcours. Des solutions souples et adaptées devront lui être offertes.

PARENTS

Les parents constituent des partenaires de premier plan pour le milieu scolaire. Par conséquent, ils doivent être reconnus pour le rôle essentiel qu'ils jouent, notamment lors des transitions que leur enfant aura à vivre tout au long de son parcours scolaire.

Ils peuvent apporter un soutien important en :

- ▶ valorisant l'éducation ;
- ▶ faisant eux-mêmes preuve de persévérance ;
- ▶ reconnaissant les efforts qu'exige l'apprentissage ;
- ▶ ayant des attentes élevées, mais à la mesure des capacités de leur enfant ;
- ▶ prenant tous les moyens à leur portée pour le guider vers la réussite.

Ils ont aussi la responsabilité de collaborer étroitement avec l'école, notamment en signalant tout élément inhabituel en lien avec l'engagement de leur jeune à l'égard de son projet scolaire. La cohérence d'action entre la famille et l'école s'avère d'une grande importance au regard de la réussite et de la persévérance des élèves.

DIRECTION

Étant au cœur de l'action, ils connaissent les élèves, les parents, les enseignantes et enseignants, le personnel des services éducatifs complémentaires ainsi que les divers partenaires qui gravitent autour de l'école. À ce titre, ils ont la responsabilité de mobiliser leur équipe, de jouer un rôle de rassembleur et de coordonner le travail en y associant, le cas échéant, le conseil d'établissement, les parents et les différents partenaires. Ils ont aussi à susciter la participation et l'appartenance à l'école en créant un milieu de vie stimulant à l'image des jeunes qui le fréquentent.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Il est primordial que l'école puisse compter sur un personnel enseignant compétent. Ils sont les mieux placés pour déceler tôt les difficultés de certains élèves et intervenir afin de soutenir leur réussite scolaire. C'est à eux que revient la tâche de mettre en place les conditions favorisant la réussite de tous les élèves de leur classe et, pour chaque élève en difficulté, de mettre en œuvre s'il y a lieu le plan d'intervention approprié avec la collaboration des autres ressources professionnelles et de soutien.

Le personnel enseignant a également la responsabilité de veiller à sa formation continue de manière à pouvoir tenir ses connaissances à jour. Cette responsabilité est partagée avec l'IB, la SÉBIQ et la CSSDM qui doivent faciliter l'accès aux programmes d'études à leur personnel ou mettre à sa disposition des formations sur mesure.

C'est donc en misant sur leur propre expertise, leur sens de l'innovation, leur capacité à travailler en équipe et leur engagement envers les jeunes que les enseignantes et enseignants sont en mesure de faire une différence dans le parcours scolaire des élèves qui leur sont confiés.

Enfin, la Loi sur l'instruction publique donne aux enseignantes et enseignants le droit de choisir les modalités d'intervention pédagogique et les outils d'évaluation des élèves dans le respect du projet éducatif de l'école et des programmes.

GRILLE DE CONVERSION DES COTES DE L'ÉVALUATION CRITÉRIÉE

Grille de conversion des critères de l'IB							
Cote sur 32	%	Cote sur 24	%	Cote sur 16	%	Cote sur 8	%
1-5	30	1-3	30	1-2	30	1	30
6	36	4	46	3	38	2	46
7	41	5	40	4	46	3	60
8	46	6	46	5	54	4	68
9	50	7	51	6	60	5	74
10	54	8	56	7	64	6	86
11	57	9	60	8	68	7	92
12	60	10	63	9	72	8	100
13	62	11	66	10	76		
14	64	12	68	11	80		
15	66	13	71	12	84		
16	68	14	74	13	88		
17	70	15	76	14	92		
18	72	16	79	15	96		
19	74	17	81	16	100		
20	76	18	84				
21	78	19	86				
22	80	20	89				
23	82	21	92				
24	84	22	95				
25	86	23	98				
26	88	24	100				
27	90	Ce tableau ne provient pas de l'IB. Par contre, il s'inspire de la grille de conversion de la SÉBIQ et du barème de Jeanne-Mance.					
28	92						
29	94						
30	96						
31	98						
32	100						
COTE LETTRE	COTE /8		CONVERSION /100		Description de la compétence		
E+	1		36		Compétence très peu développée L'élève ne répond pas aux attentes.		
D+	2		52		Compétence peu développée L'élève est en deçà des attentes.		
C	3		60		Compétence acceptable L'élève répond aux attentes de façon satis- faisante.		
C+	4		68		Compétence assurée L'élève répond aux attentes de façon très satisfaisante.		
B	5		76				
B+	6		84		Compétence marquée L'élève répond aux attentes de façon ex- ceptionnelle.		
A	7		92				
A+	8		100				

POLITIQUE D'INCLUSION ET DES BESOINS ÉDUCATIONNELS

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

L'enseignement au PEI est conçu de manière à supprimer les obstacles à l'apprentissage, il est inclusif, met en valeur la diversité, affirme l'identité de l'élève et vise à créer des occasions d'apprentissage qui lui permettent de formuler et de poursuivre des objectifs personnels appropriés.

La **formation continue des enseignants** est planifiée en tenant compte des besoins des élèves, des nouvelles approches, des méthodes pédagogiques ou éducatives et de l'appropriation de nouvelles technologies.

Au fil des années, l'établissement a élaboré différentes démarches et continuums qui facilitent la différenciation des apprentissages. À partir des connaissances antérieures, les élèves construisent de nouveaux apprentissages, ce qui valorise l'apprenant en lui faisant prendre conscience de ses acquis. L'équipe école souhaite que chaque élève soit responsable et engagé dans ses apprentissages.

DROITS ET RESPONSABILITÉS

ÉLÈVES

Les élèves ont des chances égales de suivre le PEI :

- ▶ Viser la réussite du plus grand nombre ;
- ▶ Agir de façon préventive ;
- ▶ Avoir une vision systématique de la situation des élèves ;
- ▶ Assurer une pédagogie différenciée.

Bonnes pratiques propices à l'apprentissage

Les pratiques qui suivent visent à répondre aux besoins de l'ensemble des élèves :

Connaissances antérieures

Les connaissances antérieures sont prises en compte dans la planification de nouveaux apprentissages et pour la construction de nouveaux concepts;

Différenciation

Pour tenter de rejoindre le plus grand nombre d'élèves, l'équipe école varie ses stratégies et les méthodes d'enseignement et s'efforce d'offrir une variété d'activités et de ressources. L'équipe école fait preuve de flexibilité dans les quatre aspects de l'apprentissage:

1. **Les contenus** (textes variés, sujets différents liés à la compétence à développer...);
2. **Les productions** (différents moyens de présentations, différents moyens d'évaluation...);
3. **Les processus** (différents matériaux de manipulation, différentes façons d'évaluer, démarche d'autocorrection...);
4. **Les structures** (travail individuel, en équipe, collectif, aménagement plus flexible, place dans la classe...).

Étayage (Pour permettre aux élèves d'apprendre à organiser, à intégrer leurs nouvelles connaissances et à cheminer vers l'autonomie, les enseignants utilisent des stratégies d'étayage ou enseignement explicite : modelage, pratique guidée, pratique autonome. Les élèves apprennent à construire et à utiliser des organisateurs graphiques, des référentiels. Ces stratégies amèneront les élèves à solutionner seuls un problème);

Technologie (L'utilisation de la technologie est encouragée afin de motiver, de soutenir et de faciliter les apprentissages des élèves : tablettes, ordinateurs, appareils photo, tableau interactif, etc.).

UTILISATION DE L'IA

- L'IA peut être exploitée pour soutenir les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers, par exemple en proposant des aides personnalisées à l'apprentissage, des résumés vocaux ou des applications adaptées.
- Une vigilance sera exercée pour éviter que l'accès inégal à ces technologies ne crée des désavantages pour certains élèves.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Le personnel met en place des stratégies pour développer l'élève dans sa globalité en respectant des valeurs communes tout en répondant à la mission de l'école québécoise qui est d'instruire, de socialiser, de qualifier et de le préparer à devenir un citoyen responsable.

Encadrement des élèves

- Le code de vie met à l'avant-plan les comportements attendus en lien avec les valeurs de l'école ;
- Pour chaque cycle, un directeur adjoint assure un encadrement pédagogique et disciplinaire ;
- Au 1^{er} cycle, un enseignant titulaire responsable est nommé pour chaque groupe et assure un certain suivi (organisation, comportement, mesures adaptatives, etc.) ;
- Une secrétaire par cycle ou niveau assure, entre autres, le suivi des retards et des absences ;
- Une équipe d'intervenants, de professionnels et de partenaire travaillent étroitement avec les élèves ;
- Une équipe d'enseignants ressources assure un suivi pour les élèves avec des difficultés académiques (français et mathématiques) ou comportementales ;
- Un suivi auprès des élèves qui ne répondent pas aux attentes du PEI est effectué par l'équipe de coordination;

- Des enseignants sont responsables du service-action pour chacun des foyers.

À l'école secondaire Jeanne-Mance, des intervenants, des professionnels dévoués, attentionnés et compétents interviennent de diverses manières auprès d'élèves qui en ont besoin. Peu importe ses difficultés ou ses besoins (santé, gestion des émotions, difficultés d'apprentissage, problèmes personnels, etc.), un élève qui en ressent le besoin trouvera du soutien à notre école.

Services

La table multidisciplinaire - Éducation spécialisée – Psychoéducation - Service social
- Partenaires : Bien dans mes baskets, Plein milieu.

POLITIQUE D'INTÉGRITÉ INTELLECTUELLE

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

L'établissement élabore et met en œuvre des politiques et des procédures qui soutiennent le programme. La politique d'intégrité intellectuelle a pour but d'assurer la transparence, l'équité et la cohérence des procédures suivies à l'intérieur de l'école. Ce principe vise à promouvoir l'intégrité de chacun et à susciter le respect d'autrui et de son travail dans l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation.

Tel que présenté dans le profil de la communauté d'apprentissage de l'IB, en tant qu'apprenant, chaque élève doit :

Intégrité : adhérer à des principes d'intégrité et d'honnêteté, et posséder un sens profond de l'équité, de la justice et du respect de la dignité et des droits de chacun, partout dans le monde. Être responsables de ses actes et des conséquences.

Esprit de recherche : cultiver sa curiosité tout en développant des capacités d'investigations et de recherches. Apprendre indépendamment et en groupe avec enthousiasme et conserver le plaisir d'apprendre tout au long de sa vie.

Connaissance : développer et utiliser une compréhension conceptuelle en explorant la connaissance dans un ensemble de disciplines. Se pencher sur des questions et des idées qui ont de l'importance à l'échelle locale et mondiale.

Réflexion : aborder de manière réfléchie le monde qui nous entoure, ainsi que ses propres idées et expériences. S'efforcer de comprendre ses forces et ses faiblesses afin d'améliorer son apprentissage et son développement personnel.

DROITS ET RESPONSABILITÉS

ÉLÈVES

Il est attendu que chaque élève fasse preuve d'intégrité intellectuelle et d'honnêteté académique dans chacun de ses travaux et qu'aucun n'utilise des moyens comme la copie, le plagiat, la tricherie, la collusion et la reproduction dans la rédaction de travaux destinés à l'évaluation de l'école.

Définitions

Voici les définitions de certains termes utilisés dans cette politique :

- ▶ **Un travail authentique** : Il s'agit d'un travail qui est basé sur les idées originales de l'élève et qui cite toutes les sources et tous les travaux empruntés à autrui. Lorsque les idées d'un autre sont présentées dans le travail d'un élève, que ce soit sous la forme d'une citation directe ou d'une paraphrase, la ou les sources de ces idées ou de ce travail doivent être citées de manière appropriée. L'utilisation d'images (dessins, photos, illustrations, etc.) est soumise aux mêmes règles d'identification de la source.
- ▶ **Collusion** : La contribution d'un élève à une fraude en autorisant qu'un autre élève copie son travail ou le présente comme le sien pour l'évaluation.
- ▶ **Honnêteté académique** : L'ensemble des valeurs, des principes et des habiletés qui font la promotion du respect de la personne, de ses idées, de ses créations et qui promeuvent l'intégrité personnelle.
- ▶ **Mauvaise conduite** : Tous les comportements ou les actions qui amènent les élèves à commettre une fraude : plagiat, collusion, reproduction de travail, tricherie. D'autres comportements ne figurant pas dans cette liste peuvent être jugés par l'école secondaire Jeanne-Mance comme des cas de mauvaise conduite.
- ▶ **Plagiat** : Présenter, intentionnellement ou non, les idées, les propos ou le travail d'une autre personne comme le sien sans mentionner correctement, clairement et explicitement les sources correspondantes. L'utilisation de matériel traduit est également considérée comme un cas de plagiat.
- ▶ **Propriété intellectuelle** : Toutes formes d'expression intellectuelle et créative qui peuvent ou non être déposées officiellement sous forme de brevets, de modèles déposés, de marques déposées qui répondent aux normes des droits d'auteur ou au droit moral.
- ▶ **Tricherie** : Un comportement qui procure un avantage déloyal à un élève qui l'adopte ou qui peut affecter les résultats d'un autre élève. Voici quelques exemples de comportements préjudiciables : - amener du matériel non autorisé dans la salle

d'examen (que l'élève s'en serve ou non) - agir pour nuire à soi-même ou aux autres élèves pendant les examens en perturbant le déroulement - voler un examen - falsifier les notes sur un relevé de notes ou le bulletin.

UTILISATION DE L'IA

- L'utilisation d'outils d'IA (comme les chatbots, les générateurs de texte ou d'image) doit être déclarée et utilisée de manière responsable. Toute assistance obtenue via ces outils doit être citée correctement.
- Les élèves doivent comprendre que l'usage non déclaré ou abusif d'IA peut être considéré comme un plagiat ou un manquement à l'intégrité académique.
- Les élèves seront sensibilisés à reconnaître la frontière entre assistance et substitution dans leur apprentissage.

ÉLÈVES ET PARENTS-TUTEURS

- Les élèves et les parents doivent prendre connaissance et se familiariser avec la politique d'intégrité intellectuelle;
- Les élèves doivent prendre les mesures nécessaires pour bien respecter les principes de l'intégrité intellectuelle et de l'honnêteté académique dans tous leurs travaux. Ils doivent être intègres tout au long du programme;
- Les élèves doivent se servir des outils proposés dans l'agenda afin de bien citer et d'écrire les références correctement dans tous leurs travaux;
- Les élèves doivent comprendre que, s'ils sont soupçonnés de mauvaise conduite, ils devront fournir la preuve que ce n'est pas le cas;
- Les élèves devront se plier aux conséquences décidées par l'école s'ils sont reconnus avoir manqué au respect de l'intégrité intellectuelle ou avoir eu une mauvaise conduite.

PERSONNEL ENSEIGNANT ET DIRECTION

- L'école doit faire la promotion de l'intégrité intellectuelle et de l'honnêteté académique dans l'ensemble de ses activités;
- L'école doit rendre disponible pour les élèves, les parents et la communauté, les politiques qui ont trait à l'intégrité en milieu scolaire;
- Il est recommandé que les enseignants, avant les travaux majeurs, fassent un survol de la politique d'intégrité intellectuelle avec les élèves et leur présentent les bonnes façons de citer et de référer leurs sources;
- L'école recommande que les élèves utilisent un outil standard pour effectuer leurs citations et références, comme celui présenté dans l'agenda;
- Si les enseignants suspectent un cas de mauvaise conduite, ils doivent le rapporter à la direction et aux coordonnateurs. De plus, ils doivent en avertir l'élève et ses parents;
- Une copie de la politique d'intégrité intellectuelle sera sur le site web de l'école.

ÉCHELLE DES SANCTIONS

Il est important de noter qu'en cas de mauvaise conduite, chaque élève sera jugé au cas par cas par l'équipe. La direction de l'école Jeanne-Mance se réserve le droit d'appliquer d'autres conséquences jugées adéquates que celles mentionnées dans cette politique.

Tout dépendant de la sévérité de la violation de l'intégrité académique, les conséquences au niveau de l'établissement peuvent inclure les composantes suivantes :

- En cas de mauvaise conduite, les conséquences varieront en fonction du type d'évaluation et de la pondération de celle-ci;
- Lors d'un projet de recherche, l'élève pourrait avoir à recommencer son travail en suivant les normes de citation des sources;

- Dans tous les cas, les enseignants et la direction peuvent appliquer des mesures plus sévères en cas de récidive (une suspension interne ou externe, une expulsion du PEI peut aussi être envisagée dans les cas extrêmes);
- Lors d'un examen de fin d'année du ministère de l'Éducation ou du Centre de services scolaire, l'élève reconnu coupable d'avoir plagié sera expulsé de la salle de classe; un rapport écrit et les preuves de plagiat seront présentés à la direction et la note de « 0 » sera attribuée, sans possibilité de reprise.

CONSEILS ADAPTÉS À L'ÂGE DES ÉLÈVES

Les attentes sur les comportements attendus des élèves sont en lien avec le niveau de l'élève. Étant en processus d'apprentissage, les attentes pour les élèves de 1^{re}, 2^e et 3^e secondaire ne sont pas les mêmes que pour les élèves de 4^e et 5^e secondaire.

POLITIQUE LINGUISTIQUE

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Politique linguistique du CSSDM : « L'établissement, au CSSDM, d'une politique linguistique dorénavant intégrée à la Politique culturelle vise à assurer la réussite scolaire de tous les élèves et à mieux préparer ceux-ci à jouer leur rôle de citoyen. Cette politique s'appuie sur le fait que la langue française joue le rôle de principal agent intégrateur pour tous les Québécois de toutes origines présents dans l'école. Elle s'appuie aussi sur la volonté collective de l'institution d'assurer les conditions d'apprentissage continu et l'usage du français chez les élèves et adultes de toutes origines ainsi que favoriser l'apprentissage du français chez les parents d'élèves fréquentant ses établissements. »

Langue A – français, langue d'enseignement

L'apprentissage du français se réalise non seulement dans le cours de français, mais aussi dans toutes les autres matières.

De plus, il apparaît impératif :

- ▶ Qu'une attention particulière devra être accordée à la langue parlée et au respect des règles d'usage de syntaxe et de vocabulaire tant dans les salles de classe qu'à l'extérieur;
- ▶ De faire participer les élèves à des activités significatives mettant en valeur la richesse de la langue française pour en faire la promotion (semaine du français par exemple);
- ▶ De mettre en place une planification de l'enrichissement en langue et littérature de la 1^{re} à la 5^e secondaire;
- ▶ La qualité de la langue n'est évaluée qu'en classe de **français**. Dans les autres matières, les enseignants en tiennent compte, mais ne pénalisent pas les élèves.

UTILISATION DE L'IA

- Les applications d'IA peuvent être utilisées comme outils complémentaires pour l'apprentissage des langues, par exemple, pour pratiquer la conversation ou corriger les erreurs grammaticales.
- Les enseignants guideront les élèves sur l'utilisation critique des traducteurs et des outils de correction automatiques, pour qu'ils renforcent leurs compétences linguistiques au lieu de s'y substituer.

L'ENRICHISSEMENT CULTUREL EN LANGUE ET LITTÉRATURE

L'enrichissement est intégré au cours de français.

- Chaque année, les cinq volets doivent être vus : l'histoire de la langue, les courants littéraires, les genres narratifs, la poésie, le théâtre;
- La SÉBIQ oblige une consignation des résultats de l'enrichissement à la dernière année du secondaire seulement, cependant l'école consigne également la note de la 4^e année du secondaire pour les crédits au bulletin;
- Les œuvres analysées ne doivent pas être obligatoirement des œuvres complètes, l'établissement peut faire lire des extraits littéraires;
- L'évaluation de l'enrichissement peut servir à consigner une appréciation en écriture, en lecture, en communication orale au bulletin.

Première secondaire : 8 périodes de 75 minutes x cycle = total de 200 heures

Deuxième secondaire : 8 périodes de 75 minutes x cycle = total de 200 heures

Troisième secondaire : 8 périodes de 75 minutes x cycle = total de 200 heures

Quatrième secondaire : 6 périodes de 75 minutes x cycle = total de 150 heures

Cinquième secondaire : 6 périodes de 75 minutes x cycle = total de 150 heures

Langue B – anglais, langue seconde

- Lorsque les élèves de 6^e année intègrent notre programme, leur niveau de maîtrise de l'anglais varie beaucoup d'un individu à un autre. Ce n'est qu'à partir de la 2^e secondaire que les élèves peuvent être classés en anglais enrichi;
- Au PEI, un enrichissement de l'anglais de la 1^{re} à la 5^e secondaire est planifié par l'équipe-matière : lecture de romans, de théâtre, de poésie, projets particuliers, etc.);
- La SÉBIQ oblige une consignation des résultats de l'enrichissement à la dernière année du secondaire seulement, cependant l'école consigne également la note de la 4^e année du secondaire pour les crédits au bulletin;
- L'évaluation de l'enrichissement peut servir à consigner une appréciation aux compétences de l'anglais au bulletin.

Première secondaire : 4 périodes de 75 minutes x cycle = total de 100 heures

Deuxième secondaire : 4 périodes de 75 minutes x cycle = total de 100 heures

Troisième secondaire : 4 périodes de 75 minutes x cycle = total de 100 heures

Quatrième secondaire : 4 périodes de 75 minutes x cycle = total de 100 heures

Cinquième secondaire : 4 périodes de 75 minutes x cycle = total de 100 heures

Langue tierce – Espagnol

L'enseignement de l'espagnol est effectué en 3^e, 4^e et 5^e secondaire, pour un total de 150 heures de cours au moment de l'obtention du diplôme.

Troisième secondaire : 2 périodes de 75 minutes x cycle = total de 50 heures

Quatrième secondaire : 2 périodes de 75 minutes x cycle = total de 50 heures

Cinquième secondaire : 2 périodes de 75 minutes x cycle = total de 50 heures

Ressources

L'école offre un service de bibliothèque de grande qualité par le choix de sa collection: manuels, dictionnaires et outils de référence mis à la disposition des élèves, et ce, dans les trois langues du PEI : le français, l'anglais et l'espagnol.

Mesures de soutien

Les élèves qui sont issus des classes de francisation ont droit à un dictionnaire bilingue s'ils ont intégré le PEI suivant les deux années des classes d'accueil. Les élèves qui utilisent l'anglais ou l'espagnol à la maison peuvent rédiger leur projet personnel de 5^e secondaire dans leur langue.

POLITIQUE D'ADMISSION AU PEI

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Notre école accueille les élèves sur la base de leur motivation, de leur curiosité intellectuelle et de leur engagement à développer les qualités du profil de l'apprenant IB.

L'utilisation de l'intelligence artificielle est envisagée uniquement comme un outil de gestion administrative ou de soutien pédagogique, et non comme un moyen de sélection. L'école s'engage à ce que toute technologie utilisée dans le processus d'admission respecte les principes d'équité, de transparence et d'inclusion.

Les conditions de participation au PEI à Jeanne-Mance sont les suivantes :

- L'élève a réussi son primaire;
- Il a un intérêt marqué pour l'apprentissage et l'enrichissement des langues, pour l'implication sociale et pour la sensibilité internationale;
- Il fait preuve d'engagement et d'investissement personnel dans la réalisation de projets pédagogiques;
- Il fait l'objet d'une recommandation positive des enseignants et de la direction de son école à la fin de la 6^e année du primaire.

CONDITIONS D'ADMISSION D'UN ÉLÈVE QUI INTÈGRE LE PEI EN 2 OU 3 OU 4

1. Avoir au moins 60% en français et maths aux étapes 1 et 2 au moment de la demande;
2. Incarner des attitudes qui reflètent la philosophie de l'IB : autonomie, comportement, apprentissage;
3. Vouloir s'investir dans les valeurs du PEI comme le service action et la réalisation d'un projet personnel;

4. Le parent ne doit pas avoir de solde impayé et doit accepter de payer un supplément annuel pour couvrir les frais de coordination et d'accréditation du programme;
5. La direction adjointe doit donner son accord après avoir consulté les enseignants du jeune.

PROCESSUS DE RÉVISION DES POLITIQUES

Ces politiques sont révisées annuellement. Elle est ensuite acheminée aux enseignants qui peuvent suggérer des modifications. Enfin, elle est présentée au CÉ pour approbation et publiée sur le site de l'école.

Dernières modifications 10 septembre 2025.

Bibliographie

FÉDÉRATION DES SYNDICATS DE L'ENSEIGNEMENT (avril 2011), consulté en ligne :
<http://lafse.org/fileadmin/Vieprofessionnelle/Insertionprofessionnelle/Droitspouvoirsetresponsabilitesdesenseignants.pdf>

MINISTÈRE de l'éducation (novembre 2022), consulté en ligne :
<Http://www.education.gouv.qc.ca/enseignants/lutte-contre-le-decrochage-et-reussite-scolaire/strategie-daction-visant-la-perseverance-et-la-reussite-scolaires/les-ac-teurs/#c17696>

GUIDE DE GESTION DE LA SÉBIQ 2023-2024.

BACCALAUREAT INTERNATIONAL. Le Programme d'éducation intermédiaire : Des principes à la pratique, 2017, 85 pages.

BACCALAUREAT INTERNATIONAL. Normes de mise en œuvre des programmes et applications concrètes, 2020, 50 pages.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. Programme de formation de l'école québécoise : enseignement secondaire, Québec, 2003 CSDM. Politique culturelle et linguistique, 2009, consulté en ligne :
<https://www.cssdm.gouv.qc.ca/wpcontent/uploads/PolitiqueCulturelleLinguistique.pdf> B

CSDM. Politique culturelle et linguistique, 2009, consulté en ligne :
<https://www.cssdm.gouv.qc.ca/wpcontent/uploads/PolitiqueCulturelleLinguistique.pdf>